

# Candida auris



Mise à jour  
06/11/2024

Informations relatives à  
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Endoscopie

## Epidémiologie

## Agent infectieux

*Candida auris* (levure non-filamenteuse multi-résistante aux antifongiques)

---



## Réservoir

Humains (peau, muqueuses, tube digestif, voies urinaires, voies respiratoires).

Environnement

---

## Mode de transmission

-  Par contact direct, par exemple par des mains ou des gants contaminés, entre patients
  -  Par contact indirect, par exemple par le biais d'objets contaminés (par exemple, brassard de tensiomètre, thermomètre) et de surfaces (par exemple, tables de chevet, barres de lit)
-

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité

Durée du portage (très variable:de quelques semaines à plusieurs mois)

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT

---

## Placement

Chambre individuelle

---

## Durée des mesures

Pendant toute la durée du portage (selon indication du service HPCI, en accord avec l'unité cantonale HPCI)

---

## Signalétique

- > Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
  - > Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
  - > Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
  - > Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
- 

## Suivi microbiologique

- > Dépistage ciblé à l'admission, Si patient:
    - > a séjourné plus de 24h pendant les 12 derniers mois dans un hôpital à l'étranger
    - > est transféré d'un établissement de soins à l'étranger (hors Suisse) ou d'un établissement suisse (service) déclaré en épidémie
    - > a reçu une hémodialyse dans un centre étranger dans les 12 mois précédant ou dans un centre suisse déclaré en épidémie
    - > est en provenance d'un programme humanitaire de l'étranger connu comme porteur de BMR (frottis selon indication HPCI)
  - > Si la colonisation remonte à **plus de 3 mois** (= dernier prélèvement positif) faire un contrôle du portage (5 frottis :J0,J7, J14, J21, et J28):
    - > Frottis nasal, les aisselles et les plis inguinaux
    - > **et** culture d'urine en cas de présence de sonde urinaire
    - > **et** d'autres sites colonisés (plaies)
    - > si résultat du 1er frottis négatif, faire 4 frottis à une semaine d'intervalle (J7, J14, J21, et J28)
  - > Si la colonisation **date de < 3 mois** :
    - > aucun dépistage à l'admission
-

## Matériel de soins

- > Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
  - > Privilégier le matériel à usage unique (UU)
  - > Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
- 

## Transport

- > Literie et chemise du patient propres
  - > Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
  - > Limiter les déplacements aux besoins essentiels
  - > Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
  - > Désinfection du lit
- 

## Circulation

- > En soins aigus, hôpitaux et cliniques :
  - > En principe, pas de sortie de la chambre
  - > Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (rééducation, long séjour, etc) : chemise propre, flacon de poche de solution hydro-alcoolique
- > En CTR
  - > Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI
  - > En absence de facteurs de risque, le patient peut circuler librement si les conditions suivantes sont réunies :
    - > Patient propre sur lui
    - > Vêtements propres

- Si présence de pansements, ils sont propres
  - Désinfection des mains avant de sortir de leur chambre
- 

## Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
  - Désinfection des mains en sortant de la chambre
  - Surblouse seulement si participation aux soins
- 

## Transfert/sortie

Avertir le service/établissement de destination avant le transfert pour qu'il prenne les mesures adéquates (séjour en chambre individuelle)

Et avertir le service HPCI

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

- Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
  - On considère comme un cas contact:
    - Tous les contacts et voisins de chambre depuis l'admission du cas index
    - En Soins Intensifs, étendre les dépistages à tous les patients présents au même temps que le cas index
  - Se référer à la fiche micro-organisme : contact Candida Auris
-

# Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

---

## Gants

Non indiqués en systématique

A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

## Blouse de protection

Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat

Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

---

## Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---







## Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques




---

## Nettoyage/désinfection





### Matériel de soins

-  *Candida auris* peut présenter des résistances aux produits désinfectants usuels. **Utiliser un produit efficace contre *C. auris***
  -  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
    -  Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
    -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter
    -  Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
  -  Vaisselle : filière habituelle
- 

### Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
  -  Utiliser les sacs à linge usuels
  -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie
- 

### Environnement

-  Utiliser un désinfectant ayant une activité prouvée contre *C. auris*/une activité sporicide (suivre les instructions du fabricant).
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
  -  Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
  -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter



Les rideaux ou parois de séparation sont respectivement changés ou désinfectés

---

## Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Autre information

### À consulter

Flyers/plaquette d'information destinée au patient porteur de BMR

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au service HPCI

Oui

---

### Déclaration à HPCi Vaud

Oui

---

### Déclaration au médecin cantonal

Oui dès le premier cas

---